

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025
N°10/2025

Date de Convocation Publique	:	03/04/2025
Date d’Affichage	:	03/04/2025
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	08
Nombre de Conseillers Votants	:	08

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le dix avril deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était excusée : Mme NICOLAS Brigitte

Était absent non excusé (sans motif) : M. LAGIER Jean-Michel

M. JOURDE Frédéric a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif 2025 de la commune qui s’équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Fonctionnement :	264 850.65 €
Investissement :	226 524.00 €

- Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal décide d’approuver le budget primitif pour 2025.
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Maire : Isabelle SEON



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le SEON Isabelle,
A Beaune-sur-Arzon, le 10/04/2025
Le SEON Isabelle,

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Beaune-sur-Arzon, le 10/04/2025

Date de convocation : 03/04/2025

Les membres du Conseil Municipal,

FAVIER Florence, Conseillère	
GIROUX Sébastien, Conseiller	
JOURDE Frédéric, Conseiller	
LAGIER Jean-Michel, 1er Adjoint	absent
MAITRE Christelle, Conseillère	
MATHIEU Guillaume, Conseiller	
MONTAGNE Alphonse, 2de Adjoint	
NICOLAS Brigitte, Conseillère	excusée
SEON Isabelle, Maire	
VALENTIN Michel, Conseiller	

Certifié exécutoire par le SEON Isabelle, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2025 et de la publication le 10/04/2025.

A Beaune-sur-Arzon, le 10/04/2025